

Concours et examens



Filière technique

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL SESSION 2024

Le concours de technicien territorial session 2024 a été organisé par le Service Concours et Examens du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

I - Concours de technicien territorial

A – Calendrier

Période d'inscription	Du 19 septembre au 2 novembre 2023
Période de préinscription en ligne	Du 19 septembre au 25 octobre 2023
Date limite de validation des inscriptions	Le 2 novembre 2023
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 11 avril 2024
Réunion de jury d'admissibilité	Le 29 mai 2024
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 24 au 27 juin 2024
Réunion de jury d'admission	Le 27 juin 2024

B – Inscriptions

Le concours externe est ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV (niveau 4 du cadre européen des certifications) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

Le concours interne est un concours sur épreuves, ouvert pour au plus 50 % des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ;
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, y compris bénévole ;

ATTENTION, ces activités ne peuvent pas être cumulées.

Précisions : la durée de contrat d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont prises en compte dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au 3ème concours.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte pour l'accès à ces concours (article 36-3° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984).

819 candidats ont effectué une préinscription sur internet, **694** ont validé leur inscription en ligne dans les délais.

Ainsi, sur ces 694 candidats inscrits :

- 20 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter un justificatif manquant à l'instruction de leur dossier. Aucun ne s'est présenté aux épreuves écrites.
- 14 candidats ont formulé une demande d'équivalence (RED-REP) auprès du CNFPT. Parmi ces candidats, aucun n'a obtenu de décision favorable et 4 nous ont fait parvenir leur décision défavorable. Les 10 autres n'ont donné aucune suite à leur inscription.
- 26 candidats ont souhaité annuler leur inscription.
- 20 candidats n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises :
 - 17 candidats du concours externe ne remplissaient pas la condition de diplôme requise pour ce concours
 - 2 candidats du concours interne (1 ne remplissait pas la condition d'ancienneté requise et l'autre n'était pas en position d'activité au 2 novembre 2023, date de clôture des inscriptions).
 - 1 candidat au 3^{ème} concours avait également la qualité d'agent public, durant la période qu'il souhaitait faire valoir en tant qu'élu.

Au total, **648 candidats** (163 femmes et 485 hommes) **ont été admis à concourir** et convoqués aux épreuves écrites, répartis comme suit, selon les voies de concours et spécialités :

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	37	39	8	84
Réseaux, voirie et infrastructures	27	62	1	90
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	34	96	7	137
Aménagement urbain et développement durable	10	32	3	45
Espaces verts et naturels	45	97	7	149
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	26	25	2	53
Services et intervention techniques	19	66	5	90
TOTAL	198	417	33	648

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 133, répartis de la manière suivante, selon les différentes voies de concours et les spécialités :

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	3ème concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	8	11	4	23
Réseaux, voirie et infrastructures	7	11	4	22
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6	9	3	18
Aménagement urbain et développement durable	4	5	2	11
Espaces verts et naturels	6	10	4	20
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8	12	4	24
Services et intervention techniques	5	7	3	15
TOTAL	44	65	24	133

Pour rappel, les 3 spécialités suivantes ne sont pas ouvertes par le CDG35, pour cette session 2024 : « Déplacements, transports », « Métiers du spectacle », et « Artisanat et métiers d'Art ».

D – Sélection

Nombre d'admis à concourir pour un poste :

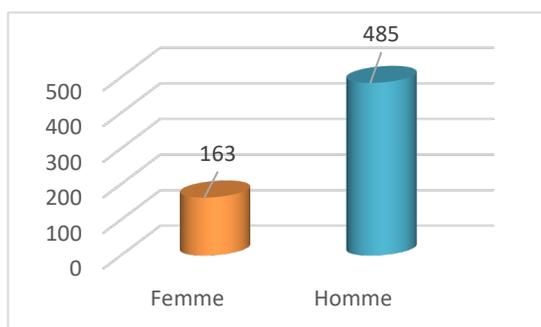
Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	3ème concours
Bâtiments, génie civil	4,63	3,55	2
Réseaux, voirie et infrastructures	3,86	5,64	0,25
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	5,67	10,67	2,33
Aménagement urbain et développement durable	2,50	6,40	1,50
Espaces verts et naturels	7,50	9,70	1,75
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3,25	2,08	0,50
Services et intervention techniques	3,80	9,43	1,67

II – Candidats

A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE DE CONVOQUÉS	
	Effectifs	Total
Ille et Vilaine	186	572 Soit 88,3 % des convoqués sont domiciliés en Bretagne
Côtes d'Armor	120	
Finistère	154	
Morbihan	112	
Hors Bretagne	76	Soit 11,7 % des convoqués sont domiciliés Hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes

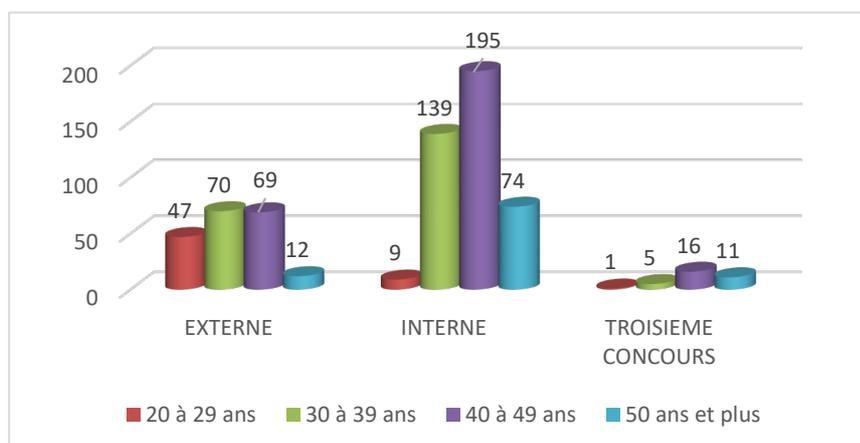


Le nombre de femmes inscrites est de 163, soit 25 % des convoqués, et le nombre d'hommes inscrits est de 485, soit **75%** des convoqués.

Répartition des 648 candidats admis à concourir par genre, pour chacune des voies et spécialités ouvertes :

Spécialités	Concours Externe			Concours Interne			3 ^{ème} concours			TOTAL		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Bâtiments, génie civil	3	34	37	5	34	39	2	6	8	10	74	84
Réseaux, voirie et infrastructures	5	22	27	5	57	62	1	0	1	11	79	90
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12	22	34	42	54	96	2	5	7	56	81	137
Aménagement urbain et développement durable	3	7	10	30	2	32	3	0	3	36	9	45
Espaces verts et naturels	14	31	45	24	73	97	1	6	7	39	110	149
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	25	26	5	20	25	0	2	2	6	47	53
Services et intervention techniques	2	17	19	3	63	66	0	5	5	5	85	90
TOTAL	40	158	198	114	303	417	9	24	33	163	485	648

C – Tranches d'âge



III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites d’admissibilité se sont déroulées le jeudi 11 avril 2024 à la Glaz Arena à Cesson-Sévigné (35) et au Centre de Gestion d’Ille-et-Vilaine (35).

Sur 648 candidats convoqués, **508 candidats étaient présents aux épreuves écrites** (soit un taux d’absentéisme de 21,6 %), répartis comme suit selon les différentes voies de concours et spécialités :

Spécialités	Concours Externe		Concours Interne		3 ^{ème} concours		Total	
	Nb convoqués	Nb présents	Nb convoqués	Nb présents	Nb convoqués	Nb présents	Nb convoqués	Nb présents
Bâtiments, génie civil	37	31	39	33	8	6	84	70
Réseaux, voirie, infrastructures	27	24	62	49	1	1	90	74
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	34	27	96	80	7	7	137	114
Aménagement urbain et développement durable	10	3	32	19	3	3	45	25
Espaces verts et naturels	45	35	97	80	7	5	149	120
Ingénierie, informatique et systèmes d’information	26	18	25	20	2	1	53	39
Services et intervention techniques	19	14	66	48	5	4	90	66
TOTAL	198	152	417	329	33	27	648	508
Absentéisme	23,23 %		21,1 %		18,2 %		21,6 %	

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s’est déroulée de façon dématérialisée, du 15 avril au 16 mai 2024, depuis des espaces intervenants sécurisés propres à chaque correcteur.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme au moment du scan des copies, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 28 intervenants, dont 13 membres du jury institutionnel, ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 - Epreuve de questions (concours externe uniquement)

Sujet de l'épreuve (commun aux trois voies de concours)

Cette épreuve consiste à répondre à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures – coefficient 1).

Elle vise à évaluer les capacités du candidat à :

- Analyser un dossier pour en identifier les informations pertinentes ;
- Elaborer des réponses construites ;
- Maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments du dossier et à la rédaction de réponses adaptées.

Résultats de l'épreuve de questions (concours externe), par spécialité

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	31	7,05	13,25	3,25	0	5
Réseaux, voirie et infrastructures	24	8,70	13,25	3,75	0	4
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	27	9,68	15,00	3,50	0	2
Aménagement urbain et développement durable	3	12,25	15,75	10,00	0	0
Espaces verts et naturels	35	10,25	15,00	5,75	0	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	18	10,08	18,25	4,50	0	1
Services et intervention techniques	14	9,79	15,10	3,00	0	1

86 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 57 % des candidats présents.

13 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit près de 9 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs

➤ Spécialité « bâtiment, génie civil »

Les questions sont en corrélation avec les missions d'un technicien. Toutefois, les candidats ont parfois des difficultés à apporter des réponses en adéquation avec les attendus. Le niveau de précision des réponses reste insuffisant.

Bien que les copies témoignent de connaissances générales, le niveau des candidats reste toutefois assez faible dans l'ensemble.

➤ Spécialité « réseaux, voirie et infrastructures »

Les 4 questions du sujet sont toutes d'actualité. La question 2 (sur l'étude de trafic), un peu plus « technique », a posé le plus de difficultés aux candidats, les documents annexés n'ayant pas été compris. Très peu de candidats ont réussi à traiter l'ensemble des questions.

Le niveau général est assez moyen, bien que quelques candidats se démarquent, avec des devoirs plus construits sur le fond et la forme.

➤ Spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »

La répartition des questions est pertinente au vu de la multiplicité des thématiques de la spécialité (les questions sur « les déchets » et « la sécurité » notamment, sont d'actualité et très judicieuses pour ce concours de technicien). Les questions sont claires et bien rédigées avec un niveau de difficulté bien équilibré, rendant le sujet transversal et permettant aux correcteurs d'appréhender aisément le niveau des candidats.

L'ensemble est d'un niveau moyen. De bonnes copies démontrent toutefois une communication écrite manifeste, avec des idées clairement énoncées, des réponses structurées et un niveau de syntaxe et d'orthographe très correct. A contrario, de fortes lacunes rédactionnelles ont rendu difficile la bonne compréhension de nombreuses copies et en conséquence, leur correction.

➤ Spécialité « aménagement urbain et développement durable »

D'une manière globale, les réponses aux questions ne sont pas suffisamment structurées. De nombreux candidats ne prennent pas le recul nécessaire et traitent les questions sous un angle trop « technique ». Il manque trop souvent l'approche « réglementaire » attendue dans les réponses.

➤ Spécialité « espaces verts et naturels »

Les questions sont clairement rédigées et conformes au cadrage de l'épreuve. Bien que le sujet soit un peu dense, le niveau de difficulté et les thématiques abordées sont en cohérence avec le niveau du concours.

Le niveau global est moyen, avec quelques copies qui sortent toutefois du lot.

Les candidats ont plutôt bien appréhendé les questions, en exploitant suffisamment les documents du dossier et en s'efforçant de répondre à l'ensemble des questions, même si les devoirs manquent souvent d'analyse.

➤ Spécialité « ingénierie, informatique, systèmes d'information »

Le sujet traite d'enjeux d'actualité auxquels sont confrontées les collectivités territoriales en matière de numérique (transitions et numérique responsable, inclusion numérique, ouverture des données...).

Le niveau général reste trop moyen, voire décevant.

Les correcteurs déplorent un manque de prise de recul et de mise en perspective des connaissances nécessaires pour présenter des réponses claires. Les candidats ont rencontré des difficultés à mobiliser leurs connaissances et à structurer leurs propos, bien qu'ils fassent preuve d'un bon niveau de connaissances techniques.

➤ Spécialité « services et intervention techniques »

Les questions, d'actualité et variées, sont conformes au cadrage et au niveau du concours.

Quelques bonnes, voire très bonnes copies, ont démontré une certaine polyvalence et de bonnes connaissances dans les différents thèmes abordés. L'écriture non soignée et une orthographe médiocre ont pénalisé certains candidats. Les correcteurs observent une baisse du niveau général pour ce concours de technicien.

Conseils aux candidats :

- Prendre connaissance du cadrage avant l'épreuve ;
- Bien lire les questions avant d'y répondre, afin de comprendre les attendus ;
- Ne pas retranscrire intégralement l'énoncé des questions sur la copie ;
- Bien exploiter les documents du dossier et ne pas se contenter de copier-coller les éléments présents, mais réussir à mobiliser ses connaissances personnelles pour reformuler et construire des réponses structurées et pertinentes ;
- Se documenter sur les sujets d'actualité des collectivités territoriales, sur les innovations du moment ;
- S'efforcer d'apporter des réponses rédigées mais concises, en limitant les longues phrases ;
- Prévoir un temps de relecture (orthographe / syntaxe) et soigner sa copie pour une bonne lisibilité.

2 - Epreuve de rédaction d'un rapport (concours interne et troisième concours)

Cette épreuve consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée : 3 heures ; coef 3).

Elle vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments de ce dossier ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport technique ;
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible

Résultats de l'épreuve de rapport (concours interne et 3^{ème} concours), par voie et par spécialité

Concours INTERNE

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	33	6,13	13,75	2,00	0	12
Réseaux, voirie et infrastructures	49	9,01	16,50	3,25	0	8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	79	9,66	16,75	2,25	0	4
Aménagement urbain et développement durable	19	9,84	12,00	2,00	0	1
Espaces verts et naturels	80	9,08	17,00	3,00	1	17
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	20	8,11	12,50	4,00	0	2
Services, intervention techniques	48	8,49	17,00	2,00	1	3

3ème Concours

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	6	9,00	12,25	6,50	0	0
Réseaux, voirie et infrastructures	1	9,00	9,00	9,00	0	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7	10,71	14,00	6,50	0	0
Aménagement urbain et développement durable	3	4,33	10,00	0,25	0	2
Espaces verts et naturels	5	6,00	12,75	2,25	0	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	11,00	11,00	11,00	0	0
Services, intervention techniques	4	9,31	14,50	5,75	0	0

210 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 59 % des candidats présents.

51 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit près de 15 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs

➤ Spécialité « bâtiment, génie civil »

Le sujet, conforme au niveau et aux attendus du concours, est intéressant et transversal compte tenu des différents métiers couvrant la spécialité.

Le niveau est plutôt faible, les candidats n'ayant pas su traiter le sujet de manière suffisamment précise. Les devoirs manquent de rédaction et de développements et montrent des faiblesses en orthographe et en grammaire. Quelques bonnes copies, peu nombreuses, sortent toutefois du lot.

➤ Spécialité « réseaux, voirie et infrastructures »

Le sujet, atypique et intéressant, est conforme au cadrage et au niveau du concours. Les documents du dossier à analyser ne présentent aucune difficulté.

Beaucoup d'hétérogénéité dans la qualité des copies, avec peu de copies « moyennes ». Les rapports achevés, pour une grande majorité, traduisent une bonne gestion du temps. Certains candidats, ne maîtrisant absolument pas la méthodologie du rapport, ont proposé un devoir sous la forme d'un courrier. D'autres ont rencontré des difficultés à trouver un plan adapté.

➤ Spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »

Le sujet, intéressant et d'actualité, impacte l'ensemble des collectivités. Avec un libellé clair, il ne présente aucune difficulté. Les documents du dossier proposé sont accessibles et contiennent tous les éléments nécessaires pour rédiger un rapport complet et structuré. La notion de « conséquences de la sécheresse » n'a été comprise que sous l'angle des « conséquences physiques et du milieu », en négligeant celles sur « l'organisation et les mesures à envisager ».

Le niveau est plutôt moyen dans l'ensemble. Le nombre de copies sans plan matérialisé est élevé et témoigne d'un réel manque de préparation des candidats. Ces devoirs qui ne respectent pas le formalisme du rapport, manquent également de fond. Les quelques candidats avec de bonnes copies, bien structurées, ont su prendre en compte l'ensemble des documents du dossier.

➤ Spécialité « aménagement urbain et développement durable »

Le sujet sur la ville intergénérationnelle, intéressant et bien adapté, permet d'aborder de nombreuses thématiques de l'aménagement.

Même si dans l'ensemble, la forme du devoir est plutôt bien respectée (introduction, plan en 2 parties...), le niveau reste toutefois assez scolaire sur le fond. De nombreux candidats se perdent en détaillant des exemples, au détriment des idées. Leur organisation et répartition entre les différentes parties du devoir, n'étaient pas toujours aisées à comprendre. Les candidats ont du mal à mettre en perspective les thématiques en lien avec la stratégie et la planification.

➤ Spécialité « espaces verts et naturels »

Le sujet, avec un dossier bien documenté, est très intéressant et d'actualité. Le niveau de difficulté est conforme au niveau du concours.

Le niveau des candidats est globalement faible. Il y a une mauvaise compréhension des attendus de l'épreuve (sur la forme et sur le fond). Une partie des candidats n'a pas compris qu'on attend de leur devoir, une véritable aide à la décision !! Les documents du dossier, pourtant peu nombreux, sont rarement exploités dans leur intégralité (en particulier les derniers documents du dossier). Les correcteurs relèvent une grosse défaillance orthographique et grammaticale pour de nombreuses copies.

➤ Spécialité « ingénierie, informatique, systèmes d'information »

Le sujet, sur la transition numérique, est d'actualité pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Les candidats ne prenant pas suffisamment le temps de bien lire la commande et l'énoncé du sujet, ont rencontré des difficultés pour identifier clairement le destinataire du rapport et la situation contextuelle de la collectivité citée. En conséquence, les enjeux ne sont pas compris et ne constituent pas une aide à la décision adaptée à apporter à la collectivité.

➤ Spécialité « services et intervention techniques »

Le sujet d'actualité, est conforme au cadrage et au niveau du concours de technicien.

Le niveau des candidats plutôt moyen, témoigne d'un manque de compréhension de l'exercice demandé. Les candidats ayant obtenu la moyenne sont ceux qui ont lu l'ensemble des documents du dossier en réussissant notamment à retranscrire correctement les idées essentielles (avec une construction logique du devoir et un respect du formalisme du rapport). A contrario, le non-respect de la forme du devoir et une mauvaise gestion du temps sont à souligner pour un bon nombre de copies.

Conseils aux candidats :

- Bien se préparer afin de bien comprendre les attendus de l'épreuve et connaître à minima les missions d'un technicien territorial (se faire aider par son entourage professionnel, quand cela est possible) ;
- Travailler la méthodologie du rapport (à partir des annales des sessions passées, s'entraîner à travailler les introductions, à construire des plans adaptés et équilibrés...)
- Lire attentivement le sujet afin de comprendre la commande, d'identifier clairement le poste « fictif » occupé, ainsi que le destinataire du rapport ;
- Exploiter l'ensemble des documents du dossier et prendre de la hauteur en sélectionnant les éléments structurants qui faciliteront la synthèse ;
- Prendre le temps nécessaire pour construire un plan détaillé et répartir les idées au sein des différentes parties du devoir.
- Veiller à employer un vocabulaire « maîtrisé », et éviter d'utiliser la première personne du singulier ;
- Prévoir un temps de relecture (orthographe / syntaxe) et soigner sa copie pour une bonne lisibilité.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

CONCOURS EXTERNE	Bâtiments, génie civil		Réseaux, voirie, infrastructures		Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		Aménagement urbain et développement durable		Espaces verts et naturels		Ingénierie, Informatique et Systèmes d'information		Services et intervention techniques	
Nombre de présents	31		24		27		3		35		18		14	
Nombre de postes	8		7		6		4		6		8		5	
Meilleure moyenne / 20	13,25		13,25		15,00		15,75		15,00		18,25		15,10	
Nombre de candidats avec une moyenne >= 10	5		10		13		3		18		9		8	
Seuil / Nbre admissibles	9,00	7	9,25	13	10,00	13	10,00	3	10,25	14	9,00	12	10,25	8

CONCOURS INTERNE	Bâtiments, génie civil		Réseaux, voirie, infrastructures		Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		Aménagement urbain et développement durable		Espaces verts et naturels		Ingénierie, Informatique et Systèmes d'information		Services et intervention techniques	
Nombre de présents	33		49		80		19		80		20		48	
Nombre de postes	11		11		9		5		10		12		7	
Meilleure moyenne / 20	13,75		16,50		16,75		12,00		17,00		12,50		17,00	
Nombre de candidats avec une moyenne >= 10	5		21		37		14		37		6		16	
Seuil / Nbre admissibles	10,75	5	10,00	21	12,00	19	10,00	14	11,50	25	9,25	7	9,00	19

3 ^{ème} CONCOURS	Bâtiments, génie civil		Réseaux, voirie, infrastructures		Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		Aménagement urbain et développement durable		Espaces verts et naturels		Ingénierie, Informatique et Systèmes d'information		Services et intervention techniques	
Nombre de présents	6		1		7		3		5		1		4	
Nombre de postes	4		4		3		2		4		4		3	
Meilleure moyenne / 20	12,25		9,00		14,00		10,00		12,75		11,00		14,50	
Nombre de candidats avec une moyenne >= 10	1		0		4		1		1		1		1	
Seuil / Nbre admissibles	9,25	3	Aucun admissible		11,00	4	10,00	1	12,75	1	10,00	1	14,50	1

Soit au total : 191 candidats admissibles

IV - Epreuve orale d'admission

A - Déroulement

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 4 jours au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (les 24, 25, 26 et 27 juin 2024).

7 sous-jurys ont été constitués (1 sous-jury par spécialité). Chaque jury a entendu l'ensemble des candidats de la spécialité pour laquelle il intervenait (externe, interne et 3^{ème} concours).

Sur les 191 candidats admissibles, convoqués à l'épreuve orale d'admission, 4 ne se sont pas présentés, soit un taux d'absentéisme de 2 %.

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'entretien est le suivant (par voie de concours) :

EPREUVE D'ADMISSION		
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment <u>dans la spécialité choisie</u> par le candidat.</p> <p>Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1</p>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses Motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment <u>dans la spécialité</u> choisie par le candidat.</p> <p>Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1</p>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.</p> <p>Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1</p>

Résultats de l'épreuve d'entretien avec le jury

Concours EXTERNE

Spécialité	Nbre de convoqués	Nbre de présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	7	7	11,21	15,00	5,00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	13	13	12,77	18,00	7,00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	13	11	13,61	17,00	9,25	0
Aménagement urbain et développement durable	3	3	13,00	15,00	10,00	0
Espaces verts et naturels	14	14	13,54	17,00	11,00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	12	11,63	15,00	8,50	0
Services et intervention techniques	8	8	12,44	16,50	9,00	0

Concours INTERNE

Spécialité	Nbre de convoqués	Nbre de présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	5	5	12,80	17,00	7,00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	21	20	10,18	15,00	6,50	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	19	18	12,58	18,50	4,00	1
Aménagement urbain et développement durable	14	14	12,50	18,00	8,00	0
Espaces verts et naturels	25	25	12,82	18,00	7,50	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	7	7	10,21	16,00	7,00	0
Services, intervention techniques	19	19	10,87	16,50	7,003	0

3^{ème} Concours

Spécialité	Nbre de convoqués	Nbre de présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiments, génie civil	3	3	11,67	14,00	9,00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	Aucun candidat admissible					
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	4	13,81	16,00	10,00	0
Aménagement urbain et développement durable	1	1	15,00	15,00	15,00	0
Espaces verts et naturels	1	1	16,00	16,00	16,00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	1	11,00	11,00	11,00	0
Services, intervention techniques	1	1	14,50	14,50	14,50	0

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission

Niveau général des candidats

D'une manière générale, les jurys constatent que les exposés ont été préparés, avec pour la plupart des candidats, des présentations structurées respectant le temps imparti. Les candidats ont une bonne posture professionnelle dans l'ensemble, bien que les jurys déplorent un manque de dynamisme de la part d'une majorité de candidats au concours interne, souvent passifs pendant leur entretien, manquant de curiosité, y compris dans leur domaine d'activité.

Concernant l'échange avec le jury, certains candidats n'ont pas toujours su valoriser leurs connaissances et à faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité sur le monde territorial. Ils manquent souvent de prise de recul, notamment à travers les mises en situation.

Les observations des différents jurys, par spécialité, sont retranscrites ci-dessous, faisant état des forces et des faiblesses qui pourront guider les futurs candidats dans leur préparation.

➤ Spécialité « bâtiment, génie civil »

Les exposés construits et bien structurés sont assez satisfaisants dans l'ensemble témoignant d'une bonne préparation. Les candidats ont des profils très différents, avec parfois des parcours atypiques.

Ils sont, pour la plupart, presque tous en poste et ont démontré « motivation et potentiel » malgré certaines lacunes (notamment en lien avec les missions du cadre d'emplois et l'environnement territorial). Certains rencontrent des difficultés à se projeter en dehors de leur poste actuel, et font preuve d'un manque de curiosité vis-à-vis de leur environnement de travail, au-delà de leur service ou unité....

➤ Spécialité « réseaux, voirie et infrastructures »

Le jury constate une nette différence de posture entre les candidats externes et internes. De manière générale, les externes, avec certes quelques prestations hétérogènes, se sont bien préparés, développant des exposés construits qui respectent le temps imparti. Certains entretiens étaient très intéressants ! Ils font preuve de motivation ! A contrario, à l'exception de quelques candidats bien entendu, le jury observe que les internes, n'ont, quant à eux pas suffisamment fait d'effort de préparation (notamment la partie exposé) et non pas réussi à démontrer leur motivation et dynamisme. Le niveau est donc faible à très faible pour certains ! Le jury est très déçu d'entendre des candidats (ayant pourtant réussi l'admissibilité et qui devraient alors se mobiliser pour cette dernière phase) passifs, peu curieux, y compris dans leur domaine d'activité, avec de grosses lacunes sur la partie « sécurité et préparation des chantiers » notamment !

➤ Spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »

Le champ de cette spécialité étant particulièrement large, les profils des candidats sont très différents, avec toutefois une majorité d'entre eux issus de la restauration ou de l'assainissement. Certains ont des compétences très spécifiques (responsable protocole, agent en laboratoire spécialisé dans l'autopsie animale...) et souvent très « experts » dans leur domaine. Très peu de candidats sont positionnés sur la prévention des risques. Une grande majorité des candidats déclare déjà occuper un poste de catégorie B, alors qu'ils sont sur un grade de catégorie C.

Le niveau général des candidats est plutôt satisfaisant, avec quelques très bonnes prestations. Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés à l'épreuve, notamment en termes de connaissances de la fonction publique territoriale (organisation, missions du cadre d'emplois...) et sont très motivés. Ils n'ont pas de difficulté à répondre aux questions posées par le jury, ce qui a rendu les échanges assez fluides.

➤ Spécialité « aménagement urbain et développement durable »

Le niveau est correct avec des profils de candidats très différents les uns des autres (profils extrêmement techniques et même l'un administratif). Certains candidats sont plus à l'aise avec l'urbanisme réglementaire qu'avec l'urbanisme opérationnel. Malgré un manque d'entraînement pour une meilleure gestion du temps, les candidats ont travaillé, présentant des exposés assez bien construits, un plan clair avec de vrais projets professionnels. Ils savent mettre en valeur leurs expériences lors des échanges. A l'exception de quelques candidats trop passifs, le jury tient à relever la bonne posture et le bon positionnement des candidats, attentifs et bien à l'écoute des questions posées.

Le jury constate toutefois un manque de curiosité concernant le champ global de l'aménagement du territoire et un manque d'ouverture d'esprit, avec des difficultés récurrentes à dépasser l'expérience professionnelle en cours.

➤ Spécialité « espaces verts et naturels »

Le niveau général est convenable. Le jury a entendu des candidats bien préparés dans l'ensemble, avec une bonne posture. Ils ont su expliquer clairement leur motivation en lien avec leur projet professionnel, évoquant même pour certains un « métier passion ». Ils sont de bons techniciens et ont des connaissances en adéquation avec les attendus de l'épreuve. Les présentations bien préparées sont structurées et respectent leur temps imparti. Les propos sont clairs, sauf pour quelques candidats qui ont rencontré des difficultés à gérer leur stress.

Lors des échanges avec le jury, les questions sont globalement bien comprises et les différents sujets évoqués sont connus. Le jury relève toutefois de grosses disparités entre les candidats quant aux thématiques abordées en lien avec les capacités managériales et administratives.

➤ Spécialité « ingénierie, informatique, systèmes d'information »

Le niveau des candidats est très hétérogène. Ils sont correctement préparés dans l'ensemble, notamment la partie « exposé » pour laquelle les consignes ont été respectées, tant sur la forme et la durée. Certains parcours sont toutefois trop détaillés, négligeant le développement des motivations souvent trop « légèrement abordées ». Les candidats ont de bonnes connaissances générales dans l'ensemble, exceptés pour quelques candidats, trop centrés sur une spécialité. La posture et l'engagement professionnel sont satisfaisants (en dehors d'un candidat ayant eu un positionnement inapproprié et un langage « trop familier » face à un jury de concours).

D'autre part, le jury relève que certains candidats ont des profils très peu techniques (communication WEB, création de site internet...) dont l'atypisme ne correspond pas totalement aux missions d'un technicien.

Il note également que de nombreux candidats ont de réelles difficultés à sortir de leurs missions actuelles et à se projeter sur de nouvelles fonctions du cadre d'emplois.

➤ Spécialité « services et intervention techniques »

Le niveau des candidats est très hétérogène entre les 3 voies de concours. De bons candidats en externe, occupant déjà un poste de catégorie B ou des missions correspondant au grade de technicien, ont su à travers une présentation structurée, exposer clairement leur motivation et démontrer des capacités d'évolution intéressantes. Le niveau des candidats en interne est faible, voire très faible. Nombre d'entre eux ne maîtrisent pas l'exercice de l'exposé, par manque de préparation. Le jury a en effet le sentiment que pour certains, le concours est une simple formalité d'évolution statutaire, sans projection d'évolution professionnelle et de leurs missions. Il constate des connaissances trop superficielles et relève un manque de curiosité, de motivation et d'intérêt pour les futures missions d'un technicien. Ces candidats internes, trop axés sur l'opérationnel quotidien, manquent de prise de hauteur et de connaissances de l'environnement territorial en dehors de leur poste et ne semblent pas, à ce jour, prêts à occuper un poste de catégorie B.

	FORCES	FAIBLESSES
EXPOSE	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à valoriser son expérience professionnelle passée et les compétences acquises - respect du temps imparti (préparation à l'épreuve, avec entraînement à l'exposé) - clarté du propos et structuration de l'exposé avec un plan établi, qui permettent une compréhension aisée du parcours, du projet professionnel, et de la motivation du candidat - dynamisme dans la présentation 	<ul style="list-style-type: none"> - récitation « mécanique » de l'exposé appris par cœur, exposé trop théorique - manque de clarté dans les propos (parcours trop détaillé...) - manque de projection, de projet professionnel - mauvaise gestion du temps pour quelques-uns (manque d'entraînement à l'exposé) - perte du fil de l'exposé (souvent liée au stress) - difficultés à gérer son stress - manque de motivation (ou motivation parfois trop centrée sur la régularisation d'une situation administrative...)
ECHANGES AVEC LE JURY	<ul style="list-style-type: none"> - mises en situation intéressantes - volonté de s'engager dans la FPT et/ou de se projeter sur des missions de technicien en démontrant des capacités d'évolution - maîtrise des missions dévolues au cadre d'emplois des techniciens - bonnes connaissances du cœur de métier (à fortiori pour les candidats en poste) - technicité - faire référence au cadre réglementaire - connaissances minimales de l'environnement territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de projection sur des missions de technicien et manque de prise de hauteur - connaissances trop superficielles de l'environnement territorial - connaissances de base non acquises (budget, commande publique...) - lacunes en matière de management d'équipe - absence de posture claire et affirmée face aux mises en situation - délai de réponse parfois trop important ne permettant pas au jury de balayer les différents sujets souhaités - manque de précisions dans les réponses apportées
MOTIVATION, POSTURE PROFESSIONNELLE, POTENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> - posture adaptée - attitude respectueuse - écoute active des questions posées - expression claire - démonstration d'un intérêt pour le service public et la fonction publique territoriale - motivation (réflexion sur son projet professionnel) - curiosité et ouverture d'esprit - dynamisme, engagement - bonne gestion de son stress 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de curiosité pour l'environnement territorial (voire même pour son domaine d'activité) - stress (qui a peut-être empêché certains candidats d'exploiter l'ensemble de leurs connaissances et/ou de s'exprimer clairement, avec parfois un débit de paroles trop rapide) - nonchalance ou attitude trop passive face au jury - utilisation d'expressions ou de mots inadaptés (à éviter) : « on », « euh », « voilà », « en fait »...

Conseils aux candidats - toutes voies et toutes spécialités confondues

- se renseigner sur les missions précises d'un technicien territorial.
- ne pas se focaliser sur son environnement professionnel, s'intéresser à la diversité des collectivités en termes de strate, compétences, missions que peuvent exercer des techniciens territoriaux
- accentuer les révisions sur les connaissances générales de la fonction publique territoriale (élargir le champ des révisions sur l'aspect administratif : l'organisation d'une collectivité, les différents acteurs au sein d'une collectivité, le budget, la commande publique...) et les méthodes de management d'équipe
- travailler son projet professionnel afin de pouvoir se projeter sur un poste de technicien (être en capacité de se projeter à 5 ou 10 ans, si possible sur des postes différents de celui occupé actuellement)
- préparer son exposé : bien lire la note de cadrage / s'entraîner (à l'aide d'un chronomètre) à respecter le temps imparti / annoncer un plan / rendre fluide l'exposé / avancer les éléments correspondants réellement aux compétences attendues pour que le jury puisse rebondir en posant des questions au plus près du champ d'action du candidat
- prendre de la hauteur, appréhender les mises en situation dans leur ensemble
- savoir aborder un enjeu sous tous ses aspects (avantages/inconvénients, bénéfiques/risques)
- travailler la fonction d'encadrant d'équipe attendue sur ce grade. S'entraîner à des mises en situation et se documenter
- être curieux des dernières actualités, notamment l'actualité réglementaire dans la spécialité choisie...
- veiller à s'adresser à l'ensemble des membres du jury et, si besoin, demander à reformuler la question
- à une question fermée appelant une réponse directe, ne pas tergiverser. Au besoin, savoir répondre qu'on ne sait pas, pour pouvoir ensuite développer ses connaissances sur d'autres sujets
- Lors de l'échange avec le jury, étayer les réponses et essayer de se montrer force de propositions

C - Candidats admis

106 candidats ont été admis à ce concours.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

Spécialité	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb admis	Seuil	Nb admis	Seuil	Nb admis
Aménagement urbain et développement durable	12,50 / 20	2	11,13 / 20	8	12,50 / 20	1
Bâtiments, génie civil	11,13 / 20	5	11,50 / 20	4	10,63 / 20	2
Espaces verts et naturels	12,63 / 20	7	13,25 / 20	12	14,38 / 20	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10,00 / 20	8	10,63 / 20	3	11,00 / 20	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12,63 / 20	6	13,50 / 20	9	13,88 / 20	3
Réseaux, voirie et infrastructures	10,50 / 20	10	11,13 / 20	10	Aucun candidat admissible	
Service et intervention techniques	11,25 / 20	5	11,38 / 20	8	14,50 / 20	1

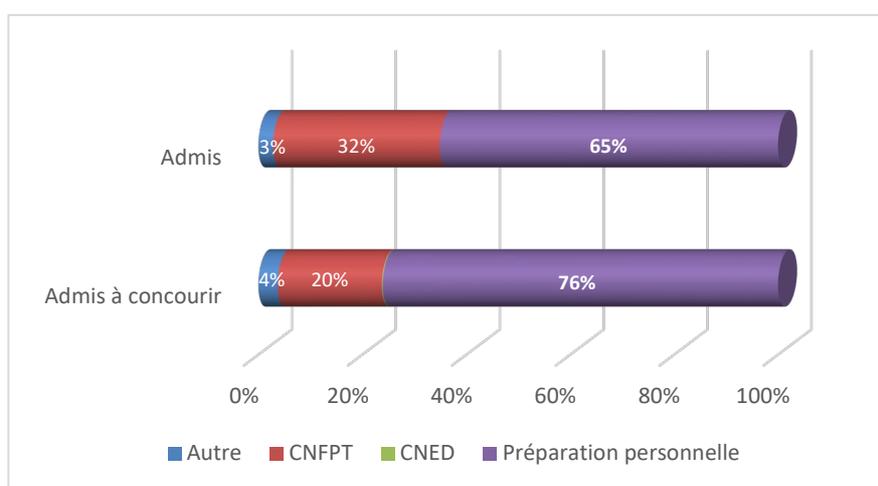
D – Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

Les candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 16 % de niveau 7 (bac + 5),
- 19,8 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 34,9 % de niveau 5 (bac + 2),
- 22,7 % de niveau 4 (bac),
- 6,6 % de niveau 3 (BEP, CAP)

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 106 candidats admis :

- 69 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 65 %,
- 34 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 32 %,
- 3 ont déclaré avoir suivi une autre formation aux épreuves : 3%



V - Analyse et conclusion

Le jury félicite tout d'abord les 106 lauréats de cette session 2024. Il constate néanmoins qu'un certain nombre de candidats n'a pas le niveau requis pour réussir à ce jour et souhaite attirer leur attention sur la nécessité de se préparer aux épreuves.

Parmi la liste de conseils dressée par les correcteurs et les membres du jury à l'issue des épreuves, le jury tient à souligner qu'il est indispensable de s'extraire de son environnement professionnel du moment afin de prendre de la hauteur. Le candidat ne doit pas considérer que l'entretien porte sur l'évaluation de la valeur professionnelle sur le poste occupé, mais bien sur la capacité à se projeter sur d'autres missions et responsabilités relevant du cadre d'emplois des techniciens. Il doit pour cela faire preuve de curiosité et d'ouverture sur le monde territorial, avec ses diversités en termes de strates, de compétences et de missions confiées aux techniciens territoriaux.

Il espère ainsi que ces conseils et recommandations permettront aux candidats non admis, de comprendre les attentes du jury et de s'auto-évaluer afin de retenter leur chance et réussir lors d'une prochaine session.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 13 août 2024

Le Président du jury,
Vincent VESVARD
Ingénieur territorial principal
Département d'Ille-et-Vilaine